

Décision du Maire

N° 2026-D-241

Objet : Convention de mise à disposition du gymnase Jean Moulin pour l'association 'des habitants de l'OCIL' le vendredi 24 avril 2026

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 portant délégation au maire pour signer les conventions en application de l'alinéa 2 de l'article L.2122-22 du code susvisé,

CONSIDERANT que l'association « des habitants de l'OCIL » souhaite organiser un tournoi de futsal pour ses bénéficiaires le vendredi 24 avril 2026 de 19h30 à 22h.

CONSIDERANT que le service des sports a la possibilité de mettre à disposition la salle du rez-de-chaussée du gymnase Jean Moulin.

DECIDE

AUTORISER la mise à disposition du gymnase Jean Moulin au profit de l'association « des habitants de l'OCIL » le vendredi 24 avril 2026 de 19h30 à 22h00.

SIGNER la convention jointe.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le préfet de Seine et Marne
- Madame la comptable public assignataire
- Monsieur le directeur général des services de la mairie
- Monsieur le chef de la police municipale

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

La présente décision est rendue exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,
Gilles Bord

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260428-2026-D-241-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026

